

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BRACONNAGE ET AUTRES FORMES DE CRIMINALITE
TRANSFRONTALIERE DANS LES FORETS ET LES AIRES PROTEGEES DU
BASSIN DU CONGO**

ALLOCUTION DU REPRESENTANT RESIDENT DE LA BANQUE MONDIALE AU TCHAD,

Dr. FRANÇOIS NANKOBOGO

N'Djamena, Tchad, le 25 janvier 2019

Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'eau et de la pêche de la République du Tchad,

Monsieur le Ministre d'Etat du Royaume de Belgique, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mmes et Messieurs les représentants des Institutions internationales,

Distingués invités, tous protocoles observés,

Je voudrais commencer mon propos en exprimant ma sincère gratitude envers le Gouvernement de la République du Tchad pour son invitation et le féliciter pour l'organisation de cette importante conférence sur la lutte contre la criminalité environnementale et plus particulièrement, le braconnage et autres formes de criminalité faunique.

Le montant du commerce illicite d'espèces sauvages représente aujourd'hui 8 à 10 milliards de dollars par an, de sorte que cette activité se classe désormais au quatrième rang des trafics les plus lucratifs au monde après le trafic de stupéfiants, le trafic humain et le trafic d'armes. Ce commerce mobilise également des réseaux criminels internationaux très sophistiqués et bien organisés.

Cette criminalité met donc en lumière des problématiques de sécurité, de géopolitique, de gestion de flux humains notamment liés aux migrations climatiques, de transhumance mais aussi et surtout, des problématiques de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté qui sont à la base même de cette criminalité.

En effet, le braconnage est avant tout un problème de développement. Il prive les communautés locales de leur capital naturel et de leurs moyens de subsistance, creuse la pauvreté et les inégalités et provoque la perte d'une ressource importante de diversification économique pour les pays du bassin du Congo (comme l'écotourisme par exemple).

Le commerce illicite d'espèces sauvages a des impacts négatifs sur les recettes publiques, sur l'économie et les communautés locales et il représente des pertes de plus de 70 milliards de dollars par an dues aux crimes affectant les ressources naturelles.

Les efforts de renforcement des corpus légaux et leur application dans les pays respectifs mais aussi les questions de dynamiques transfrontalières sont bien évidemment très importantes – comme il est donné de le constater lors de cette conférence. La proposition de décision issue de cette conférence traduit l'urgence d'une action commune et concertée des états et de leurs partenaires dans la structuration de la transhumance et l'observation de son interrelation avec le braconnage, le renforcement de la gestion des aires protégées notamment au travers des unités de gestion des aires protégées pertinentes dans le cadre des modèles de Partenariat Public-Privés (PPP) et de l'importance de l'éducation environnementale.

En outre, j'aimerais ajouter que, pour une résolution de long terme, il est essentiel d'intégrer la question de la biodiversité et de changements climatiques dans le développement même des pays (et notamment dans le développement du pastoralisme) et ainsi faire converger les intérêts entre conservation et développement rural. L'implication des communautés locales dans cette lutte étant un élément essentiel de réussite.

Le Groupe de la Banque mondiale est très présent dans régions centrales du Sahel, du Bassin du lac Tchad et des régions de forêts et savanes qui s'étendent au nord du bassin du fleuve Congo. Il appuie depuis plusieurs décennies ces pays dans des approches programmatiques de gestion durable des forêts, lutte contre les changements climatiques, de conservation de la biodiversité, de pastoralisme et de développement de l'économie locale.

Ces approches programmatiques permettent d'aligner divers véhicules financiers – notamment le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) - pour maximiser l'impact transformationnel mais aussi la portée géographique des projets mis en œuvre.

Ainsi, en matière de gestion durable des forêts et de lutte contre les changements climatiques, la Banque mondiale appuie à la fois au niveau national les pays notamment le Cameroun, la République Centre Africaine et la République Démocratique du Congo ; et au niveau régional la COMIFAC dans la mise en place du processus de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et Dégradation des forêts (REDD+). Ce processus possède l'avantage d'adresser des problématiques multisectorielles en fournissant des solutions au niveau des cadres de gouvernance, des moteurs de la déforestation, et de la dégradation des forêts. Il donne aussi un mot d'ordre à l'inclusion et à la participation effective de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales.

En matière de pastoralisme et de développement de l'économie locale, une des conclusions que cette conférence aura mis en exergue est que les dynamiques régionales de transhumance doivent constituer un élément essentiel des politiques nationales et sous-régionales de développement. Elles doivent à cet effet bénéficier de l'attention des programmes de coopération des partenaires internationaux de la sous-région. En ce sens, la Banque est également très active notamment au travers de son projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS). Ce projet régional impliquant le Tchad, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal permet à la fois de structurer la filière pastorale dans son ensemble, mais traite aussi de la gestion durable des couloirs de transhumance et des ressources naturelles. Il vise aussi à améliorer la résilience des sociétés pastorales exposées à la sécheresse au Tchad, en particulier dans la zone sahélienne.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués invités,

Plus que d'aligner des véhicules financiers, la Banque mondiale héberge également un arsenal d'initiatives qui peuvent être mis à disposition des pays, notamment ceux du Bassin du Congo, pour les appuyer dans la conservation de leur biodiversité.

Par exemple, le Programme mondial pour la faune sauvage (Global Wildlife Program) lancé en juin 2015 sous la responsabilité du Groupe de la Banque mondiale, a pour mission de lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages dans 19 pays d'Asie et

d'Afrique. Ce programme sert aussi de plateforme de coordination et de partage des connaissances et en soutenant des actions sur le terrain.

La Banque mondiale a ainsi mis en œuvre de nombreux projets à travers ce partenariat (notamment en République du Congo et au Gabon) qui ont permis (i) de renforcer les cadres réglementaires en matière de lutte anti-braconnage, (ii) de renforcer les systèmes d'enregistrement des criminels fauniques avec une base de données sous régionale, (iii) de renforcer la gestion des aires protégées au travers d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, (iv) et enfin de mettre en place des activités génératrices de revenus aux abords des parcs pour les populations riveraines.

Ces projets sont bien-sûrs répliquables dans la sous-région de manière à appuyer la mise en œuvre des conclusions de cette conférence. Dans le cas du Tchad en particulier, les discussions sont en cours avec le gouvernement pour élaborer un projet de lutte anti-braconnage et gestion des ressources naturelles passant par (i) le renforcement des capacités des agents de l'état en matière de lutte anti-braconnage incluant une réflexion sur la meilleure manière de combler les lacunes opérationnelles en termes d'intelligence et de riposte des unités spéciales de lutte anti-braconnage, (ii) l'appui à la révision du corpus légal en matière d'environnement, (iii) réfléchir à créer une valeur économique alternative pour la faune sauvage, et enfin, (iv) l'implication des communautés riveraines des parcs dans la gestion durable des ressources naturelles à travers la mise en place de systèmes de production agricoles résilients aux changements climatiques mais ayant également un fort attrait économique (la gomme arabique) et pour vocation de restructurer les paysages dégradés.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués invités,

Pour clôturer mon propos, je voudrais confirmer le soutien de la Banque mondiale à la République du Tchad et aux pays du Bassin du Congo à la lutte contre la criminalité environnementale. Ceci devra se faire à travers une transition économique durable dont la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles font partie des principes fondamentaux.

Je vous remercie.